

DESSINONS
NOTRE
TERRITOIRE

PLUi

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

GrandChalon

SAVOIE

Dossier d'approbation

5 – Plans de zonage : les centralités et principaux hameaux

5 - 09 Dracy-le-Fort

Vu pour être annexé à notre
délibération de ce jour,
le Président,

Elaboration du PLUi :
Document approuvé le

DOCUMENT APPROUVE LE 18 OCTOBRE 2018

Sébastien MARTIN

Source : Le Grand Chalon - DGFIP
Proj. : RGF 93 - Lambert 93
Réalisation : Le Grand Chalon SIG, Septembre 2018

Echelle: 1:2 000

Légende

Zonage PLUi

UA: Zone urbaine de centres anciens, faubourgs et hameaux

UC: Zone urbaine d'habitat collectif, grands ensembles et secteurs de renouvellement urbain

UCa: Zone urbaine d'habitat de petits collectifs

UP: Zone urbaine pavillonnaire

UEC: Zone urbaine dédiée aux équipements communs

UEH: Zone urbaine dédiée aux équipements hospitaliers ou de santé

UES: Zone urbaine dédiée aux équipements structurants

UXS: Zone urbaine d'activités structurante à dominante industrielle et logistique

UXm: Zone urbaine d'activités mixtes

UXc: Zone urbaine d'activités à dominante commerciale

UXa: Zone urbaine d'activités à dominante artisanale

1AU: Zone à urbaniser à vocation résidentielle ou mixte

1AUEc: Zone à urbaniser pour les équipements communs

1AUEH: Zone à urbaniser pour les équipements hospitaliers ou de santé

1AUES: Zone à urbaniser pour les équipements structurants

1AUXS: Zone à urbaniser structurante pour des activités à dominante industrielle et logistique

1AUXm: Zone à urbaniser pour des activités mixtes

1AUXc: Zone à urbaniser pour des activités à dominante commerciale

1AUXa: Zone à urbaniser pour des activités à dominante artisanale

2AU: Zone à urbaniser ultérieurement à vocation résidentielle ou mixte

2AUE: Zone à urbaniser ultérieurement pour les équipements

2AUX: Zone à urbaniser ultérieurement à vocation d'activités

A: Zone agricole

Ah1: Zone A accueillant des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Ah2: Zone A accueillant des projets d'équipements et de services publics (vocation tourisme et loisirs)

Ah3: Zone agricole permettant l'extension des entreprises existantes et l'accueil d'activité

Am: Zone agricole horticole et maraîchère

Ap: Zone agricole strictement protégée

Av: Zone agricole viticole strictement protégée

N: Zone naturelle et forestière

Nc: Zone naturelle réservée à l'exploitation des carrières

Nh1: Zone N accueillant des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Nh2: Zone N accueillant des projets d'équipements et de services publics (vocation tourisme et loisirs)

Nh3: Zone naturelle permettant l'extension des entreprises existantes et l'accueil d'activité

NH4: Zone naturelle pouvant accueillir une construction d'habitation

Nj: Zone naturelle de jardins

Ni: Zone naturelle dédiée aux sports et aux loisirs

Np: Zone naturelle et forestière strictement protégée

PSMV: Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Chalon-sur-Saône

NB: Les zones concernées par le risque inondation sont indiquées "I" (voir PPRI le cas échéant)

Patrimoine naturel et paysager à protéger

Espaces Boisés Classés

Parcs et espaces verts arborés

Alignements d'arbres

Arbres remarquables

Haie, boisement humide, prairie, ripisylve,....

Cône de vue

Espace paysager à conserver

Mares

Patrimoine bâti à protéger

Murs

Façades remarquables - Grilles

Chemins

Patrimoine ponctuel (châteaux, calvaires, chapelle, croix, moulin,...)

Quartiers à structure spécifique

Autres prescriptions

Emplacements réservés

Bâtiments pouvant changer de destination

Protection des linéaires commerciaux

Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Fond de plan

Bâtiments du cadastre

Bâtiments agricoles pour information (données 2013).

Parcelles cadastrales

Mairie

Pont

Gare

Cimetière

Grands cours d'eau

Limites communales

Tronçons hydrographiques

Voies de communication

Voie ferrée